L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 79.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 13 OCTOBRE 1878.

52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 13 OCTOBRE 1878.

[illegible]

Farine, Gru, Farine de maïs.—Voir l'annonce de D. E. Murphy & fils.

Par Frank Sharp, en côte des rues Julie et Rampart,—contenant d'un magasin de liqueurs, etc.

La Convention Démocratique de la Paroisse d'Orléans.

Nous nous adressons aujourd'hui directement aux délégués qui ont été nommés hier pour composer la convention démocratique de la paroisse d'Orléans, cette convention devant se réunir demain pour désigner les candidats aux places de ville et aux places de paroisse. C'est toujours une grave affaire, la paroisse d'Orléans fournissant les six-huitièmes des subsides de l'Etat. Le charge est forte, plus que cela, écrasante, et si, pour cette fois, la démocratie ne parvient pas à donner à la ville de la Nlle-Orléans qui constitue toute la paroisse, et qui est en même temps la capitale de la Louisiane, un bon gouvernement, c'en est fait de notre avenir immédiat ; tous nos rêves de prospérité, de progrès et de bonheur, seront ajournés à tout point pour une période de temps indéfinie.

Quand nous parlons ici de bon gouvernement, nous voulons désigner le gouvernement que des hommes capables et honnêtes pouvent nous donner lorsque les gens qu'ils aient besoin de sortir du cadre dans lequel ils seront légalement forcés de se mouvoir. Nous l'avons souvent dit : les chartes municipales, quelque bonnes qu'elles puissent être en raison et en logique, ne sont rien, si elles tombent entre les mains d'officiers publics qui n'en comprennent pas l'esprit ou qui ne veulent pas le comprendre, ce qui est pire ; ou encore les mains d'hommes qui n'y cherchent que le moyen de se perpétuer dans les places en question pour leur intérêt public. La charte de 1856 était bonne et elle a été excellente jusqu'au moment où les conséquences de la guerre la firent tomber entre les mains des Radicaux.

Alors avec eux, elle devint si mauvaise, que le chef même de ces radicaux, Warmoth, ayant honte des maux qu'elle ne produisait pas nécessairement d'elle-même, mais qu'on lui faisait produire, voulut la changer tout comme si elle eut dû en être responsable, et alors il demanda à un législateur la charte actuelle, dont le projet avait été élaboré par l'association des propriétaires, et qu'il trouvait bonne en ce sens que le bill qui devait la légaliser lui permettait de faire entrer, dans l'administration municipale un bon nombre de ses créatures avec d'énormes traitements dont une forte partie lui revenait, dit-on.

Dès lors, cette charte, promulguée en 1870, devint un instrument d'iniquités, de prévarications, de pillage et de fraudes, quand au contraire avec des officiers honnêtes et fidèles elle aurait pu fournir une carrière tout aussi recommandable que la charte de 1856. La preuve de cela, c'est que nous les administrations Wiltz, Leeds et Pilsbury, c'est-à-dire sous les administrations démocratiques, la charte de 1870 fournit par elle-même le moyen d'améliorer la situation, bien que cela fut horriblement difficile après les dilapidations radicales et les dettes fraudeuses auxquelles, pour nourrir ces dilapidateurs, il avait fallu avoir recours.

Cette charte de 1870 est encore celle que nous avons aujourd'hui et, avec ce qu'elle enferme et ne qu'elle prohibe, on pourrait sauver la ville si l'application de ses clauses était livrée à des hommes qui comprendraient en plein les nécessités de la situation et eussent le courage honnête de se résoudre aux réformes qu'elles demandent ; mais il faudrait que ces hommes fussent en même temps versés dans l'histoire financière de la ville, qu'ils en connussent le fort et le faible, et qu'ils fussent bien déterminés à soulager l'administration de toutes les charges monstrueuses et honteuses dont elle a été grévée par les voleurs de Warmoth.

Cette œuvre n'est pas difficile; elle pourrait avoir lieu sans faire subir à personne aucune perte bien sensible. Nous avons nous-même suggéré un plan financier qui profiterait à tous, en rendant justice aux anciens créanciers de la municipalité, et en doublant la valeur de tous les biens qui resteraient sur le marché. Ce serait une création réelle de capitaux où la ville, comme corporation, gagnerait une diminution notable dans le service de l'intérêt de la dette, service qui resterait toujours le même jusqu'au jour où il serait possible de reconstituer au fonds d'amortissement général. Les valeurs foncières en recevraient immédiatement une forte impulsion et les ventes de saisie commencent tout aussitôt pour la plupart. A la place de ces ventes forcées, on verrait annoncer les ventes libres déterminées par l'espoir de prix rémunérateurs. Le changement serait immédiat, tous les procès de dettes seraient finis, et la ville de la Nlle-Orléans, sortant de ses ruines, renaîtrait devant la perspective d'une prospérité prochaine. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que de ce changement dérivent la reprise de tous les travaux soit publics, soit particuliers, et que l'industrie européenne et même d'espoir offrirait de nouveau à notre classe ouvrière les occupations diverses dont elle a tant besoin et dont elle est privée depuis si longtemps.

Pour opérer le changement dont nous parlons, le génie n'est pas indispensable ; l'opération requiert seulement un bon sens ordinaire, des intentions droites et un courage fort mesuré. La Démocratie, qui sera très probablement chargée d'administrer la ville, ne pourra-t-elle donc bel donner des administrateurs ayant les qualités et la valeur morale que la situation exige ? Comment supposer que cela lui soit impossible quand il s'agit bien réellement d'élections à trois degrés, élection primaire, élection ou nomination conventionnelle et enfin élection populaire. C'est une triple garantie qui paraît complète et qui devrait porter ses fruits.

Intérêt public à part, la démocratie a, pour cette fois spécialement, une raison majeure pour désigner de bons candidats aux suffrages du peuple. Divers partis se sont formés ; il est vrai qu'ils n'ont pas une force par eux-mêmes, mais ils peuvent sur nos divisions pour réussir, et si les démocrates commettent la faute de se livrer aux politiciens et de n'offrir au choix des électeurs de leur parti que des candidats de cette catégorie sans guère plus que leurs mesquines ambitions individuelles, il est fort à craindre qu'ils n'échouent ; nous disons fort à craindre, car pour nous, nous aimerions mieux voir les places de la municipalité occupées par des politiciens démocrates que par des candidats indignes, dus par le peuple en désespoir de cause.

Voilà une chose nous rassure à ce sujet, c'est le contrôle que doit exercer sur les représentants l'Association des citoyens conservateurs. Cette association comprend dans son sein un nombre d'hommes des plus considérables de la ville, dont pas un ne brigue les suffrages du peuple, bien que quelques uns de ces hommes se disent tout prêts à accepter s'ils leur étaient spontanément offerts. Leur vote unique est d'autant plus bienvenu [illegible] L'Association des citoyens conservateurs se préoccupe surtout de la nomination des candidats de la ville et, comme elle, d'attacher beaucoup moins d'importance aux futurs plaies dont les titulaires n'ont aucune action sur le gouvernement des affaires de la ville. Après les administrateurs viennent les membres de la Législature dont la composition est d'importance telle qu'ils obtiennent la sanction des chambres en faveur de certaines réformes qui manquent avec lieu sans elle. C'est sur ces bases, pour le capitaux que nous appelons l'attention de la Convention. Qu'elle [illegible] Il nous faut de bons [illegible] de tout le parti, [illegible] nous exposerons à perdre la ville et par suite l'Etat, dont le vote est nécessaire pour l'élection du Président.

NOTRE CAMPAGNE SCIENTIFIQUE. [illegible] publiées aujourd'hui une [illegible] intéressante. Elle traite de l'influence de l'atmosphère sur l'homme. Si, comme on le soutient, le typhus qui sévit à l'état permanent à Calcutta, dans la population native, doit être attribué à l'élévation de l'altitude de cette ville, on ne peut-il pas que des conditions atmosphériques exceptionnelles soient la cause, non de la fièvre jaune peut-être, mais de cette épidémie que cette maladie ne revêt que dans certaines années.

Il nous semble que la commission d'investigations, sans négliger de rechercher les données sur lesquelles reposent les théories déjà émises, devrait recueillir également toutes les observations propres à faire connaître les conditions atmosphériques anormales qui ont pu jouer un rôle dans la déplorable épidémie que nous traversons. Le fait même de la nomination d'une commission d'enquête indique que la science expérimentale n'a pas encore produit une théorie certaine sur la cause et l'origine de la fièvre jaune. L'investigation doit donc être tendre à tous les ordres de phénomènes qui peuvent exercer leur action sur l'organisme humain.

ADRESSE DE L'HON. R. L. GIBSON A SES CONSTITUANTS.—Nous avons reçu l'adresse que l'honorable R. L. Gibson, représentant du premier district congressionnel de la Louisiane, vient d'envoyer à ses constituants. Nous en parlerons dans notre prochain numéro. Ce document se recommande de lui-même à l'attention des électeurs. Le général Gibson a été un représentant sûr et actif et nous serons heureux de le voir réélire, car il jouit à Washington d'une grande considération et il pourra mettre au service des intérêts de la Louisiane une influence due à son caractère non moins qu'à son talent.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Deux nouveaux manuscrits pour le concours ouvert jusqu'au 31 octobre, ont été adressés au secrétaire : l'un a pour devise "Amour et Travail" ; l'autre "Autochthone".

LA MAISON DANZIGER.

Il y a vingt-neuf ans que la maison Danziger a été fondée par M. Théo. Danziger, et depuis ces temps les portes de l'établissement ont toujours été ouvertes sans suspension ou interruption et sa réputation dans le commerce des marchandises sèches, qui a grandi sans cesse, a aujourd'hui peu de rivales, ce dont la maison Danziger peut être justement fière.

La plus grande partie de ses ventes se fait avec notre population qui parle le français, attendu qu'elle fut établie tout d'abord dans le quartier français. Tout le monde connaît l'établissement, devenu si populaire, au No 157 de la rue du Canal.

Nous prenons plaisir, au nom de nos lecteurs, qui savent apprécier les bonnes choses quand que les choses indispensables, à féliciter messieurs Danziger, et nous pensons qu'il est inutile de leur souhaiter du succès, car nous sommes convaincu qu'ils continueront, dans leur nouvel établissement, à suivre les mêmes errements d'affaires qui ont caractérisé leurs opérations depuis plus d'un quart de siècle.

Leurs marchandises sont achetées au comptant dans les marchés du Nord et de l'Europe et elles sont vendues ici aux plus bas prix possibles. MM. Danziger surveillent eux-mêmes personnellement les détails de leurs affaires et, assistés d'un bon nombre de commis bien parlant français et d'une politesse parfaite, ils ne peuvent manquer d'avoir dans leur nouveau magasin le même succès que dans l'ancien.

On trouvera dans le nouveau magasin tout ce qui constitue un grand établissement pour la vente des marchandises sèches, et les prix seront toujours aussi modérés que ceux qui ont fait jusqu'ici la renommée de la maison.

Nous n'avons pas besoin de prévenir les dames que la semaine prochaine, c'est-à-dire à partir de demain, des occasions extraordinaires de bon marché seront offertes aux visiteurs de manière à assurer à l'établissement une brillante saison.

MAISON J. LEVOIS.—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de cette importante maison française, insérée dans une autre colonne de ce numéro. Elles y verront d'excellents achats à conclure et nous saurons gré de notre sollicitude à leur égard.

— 9 —

Un résultat remarquable.—Le nombre de médecins que vous avez essayés et de remèdes que vous avez employés, importe peu. Il est établi maintenant que le sirop allemand est le seul remède qui ait donné une guérison complète dans les maladies du poumon. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prêtes à dire des allusions de la poitrine, à la poitrine, à la toux, etc., qui n'ont trouvé soulagement par l'emploi du Sirop Allemand de Boschee. A ceux-là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues dans qu'il y ait un seul malade. Que les personnes atteintes de toux prennent une bouteille ! Elle ne coûtera 75 cents, plus ou moins chez tous les droguistes d'Amérique.

Décédé hier, samedi, à 3.40 heures de l'après-midi, CUTHBERT SLOCUMB, fils d'ARTHUR MISE BOULIGNY et d'ALBERT BALDWIN, âgé de 8 ans, 5 mois et 4 jours. Les amis de la famille sont invités à assister à son funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 9 heures et demie du matin. Le convoi partira de la demeure de son père, coin des rues Esplanade et Derbigny.

Sociétés Françaises de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Décédé, samedi 12 octobre 1878, à 4 heures et demie P. M., JULES NORES Jr., fils de J. E. Maple et d'Amélie Cosder, âgé de 5 ans. Les amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 9 heures A. M., de la résidence des parents, angle des rues St-Philippe et Tonti.

Décédé hier, à 1 heure de l'après-midi, à l'âge de 4 ans, LOUIS OSCAR MAGNENDIE, fils de Marc Magnendie et de Joséphine Lebec. Les amis et connaissances sont priés d'assister à son funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 1/2 heures du matin. Le corps est exposé Grande Route et Bayou St Jean.

Décédé, à la Paroisse Louis, mardi 10 octobre 1878, à 1 heure 12 minutes, à l'âge de 42 ans, HENRI BARTHE, natif de Nîmes, France.

Les journaux de Paris et Condom sont priés de [illegible] et de ses enfants.

Décédé hier matin, à 9 heures, MAURICE GALLINIER, à l'âge de 59 ans. Les amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 9 heures. Le corps est exposé Hôpital Royale et Bienville.

Décédé, hier, samedi, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 32 mois JOHN FRANCOIS BELIN, fils de Ernest Demouille et de Pauline Franco. Les funérailles auront lieu dimanche, 13 octobre, à 4 heures et demie de l'après-midi. Les amis sont priés d'assister aux funérailles, rue d'Orléans, coin Miro.

Rectifier de la Nlle-Orléans.

Décédée hier, à 8 heures et demie du matin, ELISE, âgée de 3 ans deux mois et demi, fille de PIERRE MARQUE et d'ELEONORE BARTHETE. Les parents, amis et connaissances de la famille, sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à 11 heures précises. Le convoi partira de la résidence de son père à l'encoignure des rues Constance et Alexandre.

Décédé, de la fièvre jaune, hier, le 12 octobre 1878, à 9 1/2 heures du matin à l'âge de 3 ans et 10 mois, FRANK TOGA, fils de disp. Tuca et de Anna Boscaer.

Décédé hier, à 6 heures du soir, OLIVIER MARCOUE, âgé de 10 ans. Les amis et connaissances des familles J. Marcouet et A. Garcia sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 13 du courant, à 10 heures et demie du matin. Le convoi partira de la demeure de sa tante, Mme Ursule Grégoire, au No. 60 rue Annette, entre Robertson et Villars.

Fallecido el sabado 12 del corriente á las 5 de la tarde á la edad de tres años, PATLIMO POLIVAR, hijo de Angel. Los amigos de su padre y de Juan T. Villa, son invitados á la cuna mortuoria, calle 8th No 99, para asistir al entierro que tendrá lugar hoy, domingo á las 4 de la tarde.

Fallecio ayer á las 6 y media de la tarde, la niña JUANA, hija de PEDRO, PONCETI y FLORES y MARIA SANCHEZ á la edad de 3 años y 7 meses, natural de Nueva Orleans. Los amigos y conocidos de los padres como igualmente, los de su Padrino Alejandro Matti y los miembros de la Sociedad Lusitana Portuguesa de Beneficencia y las de la Sociedad Union Española son respetuosamente invitados á asistir al funeral que tendrá lugar hoy á la una de la tarde. El cuerpo esta depositado calle de Hospital, No 203 entre San Claudio y Trémé.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Fallecio el Sabado 12 de octubre, á las 5 de la tarde el socio JOSE RESTIVO, natural de Italia, edad de 30 años. Los oficiales y miembros de esta asociacion se reunirán en el local de costumbre hoy, á las 9 en punto de la mañana para asistir al entierro.

Por orden del Sor. Presidente,

F. DE P. VILLASANA, Secretario.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Décédé, hier, à 9 heures 10 minutes P. M. à l'âge de 25 ans, le Sociétaire CLÉMENT LOUBERT, né à Queuros, Département des Basses-Pyrénées, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE, sont priés de s'assembler à l'asile, en matin, à 11 heures, pour assister à ses funérailles.

Par ordre du Vice-Président, J. LEBLANC.

L. SIMON, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à 2 1/4 heures P. M., à l'âge de 22 ans, le sociétaire BERTRAND CASALOT, né à Abos, Hautes-Pyrénées, France. MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE, sont priés de s'assembler en matin, à l'enseigneur White et Aibade pour assister à son funérailles.

Par ordre du Vice-Président, J. LEBLANC.

L. SIMON, Secrétaire.

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Pothion.

Attends qu'il a plu à Dieu Tout-Puissant de rappeler à lui notre frère FÉLIX G. POURCIAU, emporté par le fléau régnant ; et Attends que déplorant ce mort, nous ne pouvons que nous incliner devant la volonté divine, et qu'offrir l'expression de nos regrets à sa famille éplorée.

Résolu qu'en la mort de notre frère FÉLIX G. POURCIAU, l'association a perdu un membre précieux, la communauté un bon citoyen, et sa famille un fils dévoué, à laquelle nous offrons nos plus vives sympathies, en cette pénible circonstance.

Résolu en outre que ces résolutions soient publiées dans les journaux officiels de l'association, et qu'une copie en soit, transmise à la famille du défunt.

J. L. ADAM, Chairman.
J. A. RETAT.
GEO. BLUMSTEIN.
JNO. R. BYRNE.
L. H. CARRERE.

FRANK LEWIS, Secrétaire. 13 oct.—

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de B. M. de Pothion.

Nouvelle Orléans, 13 octobre 1878.

Attends qu'il a plu à la Divine Providence d'enlever de cette terre notre frère JEAN LACOSTE et

Attends que, déplorant amèrement sa mort prématurée, nous ne pouvons que nous soumettre humblement à l'épreuve, mêlant nos larmes avec celles de ses parents :

Résolu, qu'en la mort de Jean Lacoste, cette Association a perdu un membre sincère et zélé, le commerçant un citoyen dévoué et honnête, bon et dévoué ; aux parents de notre frère défunt nous offrons nos plus vives sympathies en cette heure de tristesse.

Résolu, en outre, que ces résolutions soient publiées dans les journaux officiels de cette Association et qu'une copie en soit transmise à la famille du défunt.

V. A. CROUSHEILLES, Chairman.
B. FAROUT.
J. L. BOYD.
H. LANAUZE.
EUG. ROULINE.
Comité.

FRANK LEWIS, Secrétaire. 13 août—1f

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Pothion.

A une assemblée du COMITÉ nommé par cette Association, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Attends, qu'il a plu au DIEU TOUT-PUISSANT de nous ravir notre digne et estimé frère AUG. BAYLE, et,

Attendu, que par ce fait, sa famille éprouve une perte irréparable, cette Association perd un membre actif et utile et la communauté un citoyen honorable dont la mort crée un vide qui ne sera jamais rempli ;

Résolu, que le vive douleur des membres de cette Association soit adressée à la famille éprouvée du défunt et qu'ils regrets que leur cause leur séparation d'avec leur frère soient rendus publics.

JOHN DAVIS, chef du comité.
AUG. BEUBLE.
T. WHARTON COLENES, Jr.
F. L. FAZENDE.
CHR. GUENARD.

FRANK LEWIS, secrétaire. 13 oct—

AGENCE DE PORCELAINES et FAIENCES

Les marchands de la ville et de la campagne sont informés que l'ouverture de cette agence de Porcelaines, importées directement des fabriques et aux prix les plus modérés, en rapport avec le temps, aura lieu le prochain, [illegible] octobre à 6 1/2 h. M., pour la vente du [illegible]

De la part de ce Vivers. [illegible]

Terre aux Bœufs.
Paroisse St-Bernard.
13 Octobre, 1878.

Les soussignés, au nom du peuple de la Terre aux Bœufs, offrent leurs remerciements cordiaux à l'Union Française de la Nlle Orléans pour la manière prompte et efficace avec laquelle elle a répondu à l'appel de secours de une malheureux habitants atteintes de la maladie dégagante ; nous à notre bienveillant et sympathique concitoyen Jos Lombard, pour ses efforts de coopération dans cette œuvre de charité ; et aussi à l'Association Hommard de la Nlle Orléans pour la bonne visite du Dr Warren Stone dont les qualités d'esprit et de cœur sont si estimées. Sa présence ici a rendu la confiance et le courage à nos malades et à nos indigents.

Albert Estopinal, B. A. Barrosse
C. D. Armstrong, Wm. Green,
A. L. Turner, E. E. Nunez,
V. Estopinal, Paddy Gutierrez,
F. Estopinal, et autres.

UNION FRANÇAISE.

COMITÉ DE SECOURS

Le comité de secours à rue de St-Rose, de Galveston, Texas, a [illegible] Union Française de Galveston vous envoient la somme de $280, pour venir en aide à leurs malheureux compatriotes de votre ville atteinte de la fièvre jaune, veuillez passer à la Louisiana National Bank.

"SOTER."

Les noms des personnes [illegible] qui ont contribué à former cette liste [illegible] publiée ultérieurement.

Les [illegible], où en séance du mardi 10 courant, à entendu les rapports suivants :

De M. L. Mabil, chef-[illegible] [illegible] 155
Nombre de malades en surveillance 11
Guéris-malades en service 56
Nombre total de cas, depuis le 1er septem. 13
Nombre total de décès [illegible] 472
De M. Alph. Walz, chef du comité des pauvres 50

Nombre des secours-rations distribués du 1er au 8 octobre, à 406 familles. 1672 rations.
De M. C. Chagnard, envoyé à Lafayette, le rapport suivant :

Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1878.

Monsieur le Président et MM. les Membres du Comité de Secours de l'Union Française.

Messieurs,

Conformément à vos ordres, je suis parti le 19 septembre dernier avec cinq [illegible] malades d'un genre pour porter secours aux victimes de la fièvre jaune à Lafayette, Louisiane, paroisse Lafayette. Deux jours après, j'ai eu vingt malades de plus [illegible] graphique trois gardes-malades [illegible] que vous m'avez envoyés. A vos ordres personnel, j'ai [illegible] mes [illegible] et [illegible] de mes [illegible] Je me suis trouvé en présence d'une [illegible] [illegible] Sur une population de 1422 personnes, 124 étaient en [illegible] [illegible] de la mortalité s'élève au chiffre de 33. Les 3 infirmiers, je suis revenu en ville avec une partie des gardes-malades le Docteur Stone, qui ne pouvaient continuer leurs services, tous les malades étaient d'ailleurs convalescents dans le village. Il a eu droit à [illegible] [illegible] Lafourche, où la maladie commençait à sévir avec la plus grande rigueur et où [illegible] [illegible] quinze totalement. La mortalité était grande [illegible] Je disposais [illegible] [illegible] laissé à Saint Courville, trois, et à Thibodaux [illegible] [illegible] Veuillez agréer, Messieurs, etc.

Signé C. CHAGNARD, Infirmier.

Pour copie conforme.

A. GUILLEMET, Secrétaire-Trésorier.

UNION FRANÇAISE.

COMITÉ DE SECOURS.

Souscriptions reçues depuis le 1er jusqu'au 12 Octobre.

1—Un ami à Walz	$5 00
3—L. Remy du Fauvre Ariaune	5 00
Dupin Brêne, Lockport	25 00
Hon. W. Byrne, par L. Bel	5 00
Magnan	500 00
Henri Blar, Courier	5 00
Louis, de St-Jean Baptiste	1 50
Fred. R. Coudert, de New-York, par Canada, Crooks & Reynand, en cr. (Bons versements)	650 00
Louis L. Coudert, de New-York, par Canada, Crooks & Reynand, (Bons versements)	102 25—$1300 90
7—Association Catholique de Secours, par Thos. Layton Esq., Trésorier	400 00
J. Lapeyrette, Iberville	5 00
Liste de MM. Bailow Dumez, de Mobile	
J. R. Cafro $10	
Em. Lafont 2	
R.—C. Foley 1	
8—Georges Lamaille de Paris, par M. L. Bailleul, France	16 00— 6471 00
A. G. Nicolopulo, par M. Léon Bazquet	13 20
Jurvy & Gillet, par M. Edgar Lérou	50 00
Souscriptions recueillies à la Havre, par les polonaises de M. A. du Courthial, Colonel général, par la Société Française de Bienfaisance et la Société de Secours Mutuels, par L. O. Rivoud & R. Chaury, Présidents	25 00
9—Jules Dupont, Chancelier consulaire du Consulat de France	602 00— 6690 20
T. Monnet, de Paris	5 00
10—Louis L. Coudert, de New-York, par Canada, Crooks & Reynand, 10me versement	15 00
Souscription à Memphis, par l'entremise de M. Stephen Dulac	129 00
Souscription faite à Galveston, par le Dr. Hestings, (liste à publier)	35 00
M. Gilet, capitaine du trois-mâts [illegible]	280 00
12—M. Delavallade, de Grandpierre, Aveyron, Mémoire A. L. Bonnet & Co. d'Angoulême, France, par Edmond Dubois	10 00— 454 08
	5 00
	20 00— 25 00
Total	$2835 18

Total des souscriptions reçues du 1er septembre au 12 octobre 1878 ..... $7696 18

DÉPENSES.

De J. R. Vail, d'Auburn, Ala., 6 cabanes, 9 chaises, [illegible]
De [illegible] 2 [illegible]
De A. Dupuy, [illegible]
De [illegible] & Co. 16 [illegible] couverture blanches.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Trésorier.
A. GUILLEMET.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS

Pour les victimes de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans.

Nous accusons réception, avec reconnaissance, des dons suivants depuis notre dernier rapport :

D'Eugène Kelly, Esq., de New-York $100 00
De Joseph O'Neil, Esq., président de l'Union Canadienne de St-Vincent de Paul, St-Louis, Mo., second versement 124 85
De Dr J. G. Montoya, trésorier du Comité de Secours d'Ibérie, Nlle Ibérie, pour distribution, comme suit :
Association Française de Secours 50 00
Aide Prudhomme de la rue Bienfaisance 50 00
Aide des Orphelines de la rue du Camp 61 70
Par l'entremise du Très Rév. P. Barnard, V. G. :
Du Très Rév. H. Kramhoner, D. D. Evêque de Grenoble, Wurtzbourg 45 45
Du Rév. Père Langlois, Bénédictin, Rhein, Les 10 00
TRIS. LAYTER, Trésorier.

Nlle-Orléans, 12 octobre 1878.

Comité Central de secours d'Orléans.

Bureau, Rue Chartres, 13 octobre 1878.

Nous avons reçu du comité central [illegible] [illegible] Juillet D. Tucker, esq., Brownsville, Texas, produit d'une souscription pour le secours des victimes de la fièvre jaune $164 80
J. C. Morrison, esq., Stockton, Maryland, par l'entremise de H. & N. Sampson 50 00
H. L. Jackson, Bryan, comté de Williams, Ohio, par J. W. K. ALBERT BALDWIN, Trésorier. 9 85

13 oct—1f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Pothion.

A une assemblée du comité nommé par cette Association, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Attendu, qu'il a plu au Dieu Tout-Puissant de rappeler à lui notre digne et estimé frère [illegible] POINCY, pour le talent, le zèle et les bons [illegible] [illegible] Association perd un membre actif et utile et la communauté un citoyen honorable dont la mort crée un vide qui ne sera [illegible] dans l'épidémie [illegible]

MANUEL TRUCH.
GREGORIO GOMEZ.
RAMON SANCHEZ.
LIBERATO BARRIAS.
GASPAR SEMIA.

13 oct—1f

Association de Bienfaisance Mutuelle de Pothion.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1878.

Attendu qu'il a plu à la Divine Providence d'enlever de cette terre notre frère

Attendu que, déplorant amèrement sa mort prématurée, nous ne pouvons que nous soumettre humblement à l'épreuve, mêlant nos larmes avec celles de ses parents :

Résolu, qu'en la mort de Jean Lacoste, cette Association a perdu un membre sincère et zélé, le commerçant un citoyen dévoué et honnête, bon et dévoué ; aux parents de notre frère défunt nous offrons nos plus vives sympathies en cette heure de tristesse.

Résolu, en outre, que ces résolutions soient publiées dans les journaux officiels de cette Association et qu'une copie en soit transmise à la famille du défunt.

V. A. CROUSHEILLES, Chairman.
B. FAROUT.
J. L. BOYD.
H. LANAUZE.
EUG. ROULINE.
Comité.

FRANK LEWIS, Secrétaire. 13 août—1f

ASSOCIATION HOWARD.

Contribution fraternitée of Harlem, N. Y., par l'entremise de Chas. E. Spicer, Esq., trésorier, pour Port Gibson $300 00
Ottomane de Hamilton, Ontario, par l'entremise de F. F. Law, trésorier du Comité de Secours de San Francisco 20 00
[illegible] 102 77
H. Wiers, New Berard, Ills. 2 00
Produit d'une loterie d'une Communiante faite par les petites filles (en blanc jaune) à Brown's Walls, et leur propre collection, Miles Clara et Mary Gifven, Mlle Belle Morehead, Mlle Katie Lombard 14 00
Contribution, Dunn, de Wyatt, Miss., à Rio Janeiro, Brésil, par [illegible] 5 00
D. A. Chadwick, par l'entremise de Agar & Lebeau 100 00

S. S. NEWMAN, Trésorier.

Nlle-Orléans, 12 octobre 1878. 13oct—

ROMAN JONAS

Bienfaisance Lusitane Portugaise.

TRENTE-SIXIÈME ANNIVERSAIRE.

[illegible] Dimanche, à la Cathédrale, St Louis, en commémoration des frères défunts qui sont tombés victimes de la triste épidémie régnante, ainsi, en l'honneur du 31me anniversaire de l'Association.

Par ordre du Président,

12 oct— J. ALBAROUX, Sr. Secrétaire.

LEVOIS,

126 - RUE DU CANAL, - 126

INFORME ses clients et le public en général [illegible] d'Etoffes de Laine pour Robes Françaises,

[illegible] qui est vendu ici. Il a fait subir de grandes réductions aux prix de ses ÉTOFFES à robes, qui lui restent de la dernière saison, étoffes dont quelques [illegible]

Association de Bienfaisance des Sdn de la Louisiane.

A la réunion annuelle de cette Association tenue le mercredi 9 octobre, les officiers suivants, médecins, collecteurs, phrénologues, ont été élus : [illegible] FERNANDEZ, 24 vice-président. J. J. COURTIN, secrétaire des minutes. J. F. BARTHE, secrétaire des finances. CHARLES MOREL, grand maréchal.

Dr F. FORMENTO, médecin.
L. BOHR, collecteur.
JAMES GIFFEY, [illegible]

PHARMACIENS :

Premier District.

[illegible] JOSEPH LLADO, 303 Chartres.

Troisième District.

[illegible] Nlle-Orléans, 12 octobre 1878.

A. F. QUERE, Président.
Joseph V. Bopill, Secrétaire des minutes. 13oct—

JOSEPH BAUER,

PENTEUR,

A [illegible] No 19 et No 126 rue Esplanade près Bompart. 12 oct—1mDMJ

Mr A. BENOIST,

COMPTABLE,

OFFRE ses services pour la tenue de livres. Prix modiques. 13 oct—1m—D sur J

AU PUBLIC.

MADAME VEUVE P. PAVIA a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera l'exploitation de la Manufacture de Cigarettes à la vapeur, fondée par feu son mari, au No 124 de la rue Bienville. [illegible] [illegible] tion que cet établissement avait si justement acquis. Elle prend aussi l'engagement qui veuillent bien l'honorer de leur patronage qu'elles y trouveront, comme toujours et aux prix les plus modérés, des articles dont la solidité, le comfort et l'élégance ne laissent rien à désirer.

13 oct—1f, 15, 20

Demande de Jardinier.

ON demande un jardinier-fleuriste dans une famille [illegible] Bon salaire pour homme sobre et honnête. Il en est de même pour un bon cocher. Adresser No 44 rue St-Pierre, entre Chartres et Royale. 13 oct—3f

Demande d'apprenti.

ON demande un jeune garçon de 16 à 18 ans, qui [illegible] apprentis le métier de typographe et de [illegible] [illegible] Jackson et Magazin, sous le City Hotel. Il paiera [illegible] 13 oct—1f

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière, blanche ou [illegible] 13 oct—1f

PLUS

Du Rhumatisme et de Goutte

SALICYLATE DE SOUDE,

Le seul garanti, manufacturé par la

European Salicylic Medecine Co.,

De Paris et de Londres.

SOULAGE IMMÉDIATEMENT !

GUÉRIT POUR TOUJOURS !

Maintenant on vend, exclusivement par tous les célèbres médecins [illegible] Amérique, et introduit dans toutes les villes des cinq parties du monde. Ordre [illegible] Prix : $1 la bouteille ; 6 bouteilles pour $5.

Ordres exécuté par correspondance, en dépendant de la [illegible]

[illegible] & CO., Sole Agents
[illegible] 13 oct—

C. E. KELLS & M. VIET

[illegible] No 12 rue Dauphine, [illegible] après 12 [illegible] rue de Canal.

[illegible]

DE SAISON.

DANZIGER,

157 - - rue du Canal - - - 157

Ayant [illegible] à une vente de faillite

plus de cinquante caisses de

COUVERTURES,

Nous offrons les bargains [illegible] suivants aux [illegible] :

5 caisses 1 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] 1 1/2 à 50 cts la paire, coûtant plus de [illegible]
5 caisses 1 1/4 COUVERTURE BLANCHES à [illegible] à 50 cts la paire, coûtant plus de $0 75 à faire.
5 caisses 1 1/4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 50 cts la paire, coûtant $1 50 à faire.
3 caisses 11-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 75 cts la paire, coûtant $0 75 à faire.
3 caisses 11-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 75 cts la paire, coûtant $1 50 à faire.
5 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 1 00 la paire, coûtant $0 à faire.
3 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 1 00 la paire, coûtant $0 à faire.
2 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 1 00 la paire, coûtant $10 à faire.
1 caisse 13-4 COUVERTURES BLANCHES à [illegible] à 1 25 la paire, coûtant $15 à faire.

Et toutes [illegible] autres qualités. En outre nous avons [illegible] les plus belles COUVERTURES qui [illegible] à $10 à $20 la paire, à des prix variant de $10 à $20 la paire.

20 belles COUVERTURES GRISES à 75 cts, $1, $1.25 et de celles de ces prix jusqu'à une paire plus grandes et aussi plus lourdes.

FLANELLES TOUT LAINE,

à moitié de leur valeur.

BLANCHE de 12 1/2 à 65 cts.
ROUGE de 17 à 30 cts.
JAUNE à 20 cts.
ROUGE BLEUR, POURPRE et GRISE CROISÉE, de 12 1/2 à 65 cts.

CASIMIRS,

à moitié de leur valeur, qui ne peuvent être fabriquée. Un beau CASIMIRE à 25 cts, valant présentement 40 cts.
CASIMIRE à 35 cts, valant présentement 50 cts.
CASIMIRE à 50 cts, valant présentement 75 cts.
CASIMIRE à 75 cts, valant présentement $1.
CASIMIRE à $1, valant présentement $1.50.
CASIMIRE à $1.15, valant présentement $2.

ETC., ETC., ETC.

En égard au faible profit sur ces marchandises il nous sera impossible de faire l'escompte habituel aux tailleurs.

JEANS DU KENTUCKY.
COTONNADES